

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 22 NOVEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 16 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : Mme PLANQUELLE Rachel

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : COLLECTE DES DECHETS - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS - ANNEE 2020

2021-11-N° 10

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après analyse du rapport, il peut être relevé les principales informations suivantes :

- Le service de collecte des déchets est géré suivant différents modes selon les pôles territoriaux de la CAPSO :
- en régie sur les pôles D'AIRE-SUR-LA-LYS, de LONGUENESSE et THEROUANNE pour les flux ordures ménagères, emballages ménagers, verre, papier-carton, déchets verts et encombrants,
- en marché (entreprise Astradec) pour les ordures ménagères, les emballages ménagers et le verre sur le pôle de FAUQUEMBERGUES et en marché pour la collecte du verre en apport volontaire (Entreprise Baudalet).

Le rapport de l'exercice 2020 présenté concerne, dès lors, les Communes de l'ensemble de la CAPSO, au sein duquel on retrouve les données pour AIRE-SUR-LA LYS.

L'organisation du service a été fortement perturbée par la pandémie de COVID 19. Des mesures sanitaires (départs décalés, fini-parti provisoire, port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique...) ont été mises en place pour sécuriser le travail des agents et assurer le service. L'ensemble des services a été maintenu tout au long de l'année à l'exception de la collecte sélective suspendue en raison de la fermeture du centre de tri du 17 mars au 21 avril et un démarrage de la collecte des déchets verts reportée au 22 avril au lieu du 1^{er} avril.

Le bilan de l'année 2020 pour la collecte et le traitement des déchets :

Le service de collecte a collecté 42 865 T (41 714 T en 2019) de déchets répartis de la manière suivante :

- 25 925 T d'ordures ménagères,
- 5 371 T de tri sélectif,
- 5 330 T de verre,
- 973 T de papiers-cartons en apport volontaire,
- 163 T d'encombrants,
- 5 103 T de déchets verts.

Le taux de refus de tri est de 21,24 % (soit 1141 T de refus) pour 13,8 % en 2019. Il a fortement augmenté entre ces 2 années. La principale raison de cette hausse est liée à l'arrêt du centre de tri sur une période de 6 semaines suivie d'une reprise d'activité en mode dégradé (du 15 avril au 31 décembre), ce qui implique qu'une partie des déchets valorisables n'est plus triée mais est identifiée directement en refus.

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20211122-2021-11-10-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021

Les déchèteries du SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois) ont collecté 23 600 T de déchets, soit une production totale de 66 465 T (67 023 T en 2019), ce qui représente une production par habitant de 631,7 kg/an (637 kg/an/hab en 2019). La valorisation matière pour l'année 2020 est de 54,63 % (50,6 % en 2019).

La totalité du coût du service est couverte par la TEOM, les recettes de la redevance spéciale, les recettes des Eco-organismes et la vente des matériaux.

Les dépenses du service s'élèvent à 13 391 199,04 €, elles sont couvertes par 13 215 408 € de recettes :

- la TEOM pour 10 061 899 € (8 985 608 € en 2019) ;
- les recettes de la redevance spéciale pour 740 712 € (780 678,09 € en 2019) ;
- les recettes des éco-organismes et vente de matériaux 2 278 276 € (1 983 696 € en 2019) ;
- remboursements arrêts et recettes exceptionnelles pour 134 521 € (132 392 € en 2019).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1er - DE PRENDRE ACTE du rapport sur la qualité et le prix du service de collecte et de traitement des déchets ménagers - exercice 2020 ;

ARTICLE 2 - DE DECIDER de transmettre à Monsieur le Sous-Préfet, pour information, la délibération y afférente ;

ARTICLE 3 - DE DECIDER de mettre à la disposition du public, en Mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil municipal, ledit rapport ; le public étant avisé par Monsieur le Maire de cette mise à disposition par voie d'affichage.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20211122-2021-11-10-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021